REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la santé et des mobilités
Office cantonal de la santé

DSM - OCS
Direction de la santé publique
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève

Aux résidentes et résidents
de 65 ans et plus du canton de Genève

N/réf. : AC/NV

Genève, le 9 novembre 2026

Concerne : Virus hivernaux – pensez à vous protéger dès maintenant

Madame, Monsieur,

Avec l'arrivée de l'automne, les virus saisonniers font leur retour, notamment ceux de la grippe et du COVID-19. **À partir de 65 ans, la vaccination est un moyen essentiel de réduire le risque de complications et de préserver sa santé durant l'hiver.** Elle contribue également à protéger vos proches, notamment contre la grippe.

Pourquoi se faire vacciner chaque automne ?
Comme les virus de la grippe et du COVID-19 évoluent au fil du temps, les vaccins sont régulièrement adaptés aux virus en circulation. Leur protection diminuant au cours des mois, une vaccination est recommandée chaque année.

Où se faire vacciner ?
La plupart des médecins traitants proposent la vaccination en cabinet. **Depuis cette année**, la vaccination, ainsi que le conseil en vaccination, sont **remboursés hors franchise** par l'assurance maladie de base. Seule l'éventuelle quote-part de 10 % reste à payer.
Il est également possible de se faire vacciner en pharmacie. Le remboursement du vaccin requiert toutefois une ordonnance médicale et le geste de vaccination est à votre charge.

N'attendez pas pour vous protéger.
Nous vous recommandons de vous renseigner dès maintenant auprès de votre médecin ou de votre pharmacien et de prendre rendez-vous pour votre vaccination. Idéalement, faites-vous vacciner avant le début de la vague de grippe, qui survient généralement entre la mi-décembre et la fin décembre. Pour en savoir plus, rendez-vous sur **www.ge.ch/virushiver**. Vous y trouverez une carte des lieux proposant la vaccination ainsi que des informations complémentaires sur les vaccins.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations et nos vœux de bonne santé.

Professeur Alessandro Cassini
Médecin cantonal

Professeure Nathalie Vernaz
Pharmacienne cantonale

Vous avez 65 ans ou plus ?
Les vaccins recommandés en un coup d'œil.



À partir de 65 ans, votre système immunitaire commence à être moins performant. Certaines infections peuvent ainsi être plus fréquentes et/ou se présenter sous des formes plus graves. Une vérification et une mise à jour des vaccins sont ainsi recommandées à partir de 65 ans.

Vous trouverez plus d'informations sur ces recommandations de vaccination sur : **www.ge.ch/protection-vaccination.**

Toutes ces vaccinations (sauf le vaccin VRS – virus respiratoire syncytial) sont remboursées par l'assurance maladie de base sans franchise. Plusieurs vaccinations peuvent être effectuées en même temps.
En cas de questions, **parlez-en à votre médecin, à votre pharmacien ou pharmacienne.**



Changement de fréquence d'envoi du présent courrier de promotion de la vaccination

Ce courrier est envoyé depuis 2023 à toutes les personnes âgées de 65 ans ou plus résidant dans le canton de Genève, selon une liste fournie par l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

Afin d'éviter un caractère trop répétitif de ce courrier, **nous l'enverrons dès l'année prochaine (2027) uniquement aux personnes âgées de 65, 70, 75, 80 et 85 ans.** Chaque personne recevra donc le courrier tous les cinq ans, et non chaque année.

Vous trouverez les recommandations à jour sur notre site : www.ge.ch/virushiver.